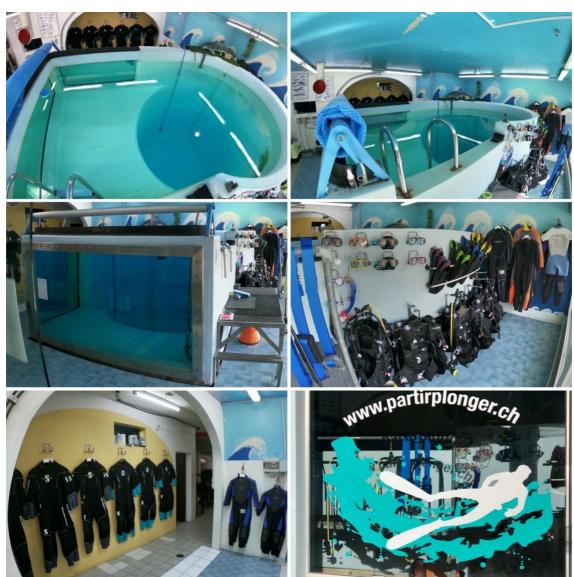
Charte d'utilisation de l'Aquarium



Les avantages des divemasters et instructeurs

- 1. Horaire libre de 7h à 22h
- 2. Accès possible tous les jours
- 3. Former ses élèves dans une eau à 28-30°
- 4. Venir en vélo, en bus en train ou en voiture sans déplacement de matériel
- 5. Matériel neuf, de bonne qualité, toutes tailles sur place
- 6. Plonger au chaud par tous les temps
- 7. Avoir un bassin de plongée que pour soi (3-4 personnes maximum)
- 8. Rentabiliser les formations, plus de temps dans l'eau, moins de déplacement
- 9. Les non-plongeurs peuvent voir évoluer les plongeurs au travers des grandes vitres du bassin
- 10. 3 places de parc gratuites devant la piscine
- 11. Accès dans l'eau pour 2h (3h dans le local)
- 12. Accès au planning de la piscine on-line
- 13. Avoir un code d'accès à L'Aquarium



Charte d'utilisation de l'Aquarium



Qui peut utiliser le bassin :

- 1. Toute personne certifiée plongeur(se) autonome.
- 2. Pour donner un cours ou un baptême à qqun qui n'a pas de brevet plongeur(se) autonome, il faut être assuré et en droit d'enseigner la plongée pour l'année en cours (fournir les cartes et attestations chaque année)
- 3. Suivre une mini « formation sur la charte ». L'aquarium est un formidable outil de travail pour nous, professionnels de la plongée. Comme tout outil, un mode d'emploi ainsi qu'une mini information vous seront donnés afin de rendre ce bassin efficace et ludique.

Comment réserver le bassin :

- 1. Aller sur le site Partirplonger.ch, remplir le formulaire d'inscription pour l'agenda (à faire une fois)
- 2. Aller sur l'agenda de la piscine et faites votre réservation

ou

pour une réservation unique demander à : fredgr@gmail.com ou 079 469'55'29

Comment utiliser l'agenda :

- 1. Sur le site Partirplonger.ch cliquer sur réservation de l'aquarium.
- 2. Si pas déjà fait mettez votre Login et le mot de passe.
- 3. Choisissez une date.
- Remplir les champs vides.
- 5. Pour des raisons de traçage, il est impératif de noter tous les noms des participants.
- 6. Si vous faites une réservation pour une autre personne, il est impératif de changer le nom dans la réservation.
 - La personne inscrite sur la réservation doit être sur place et dans l'eau, elle sera responsable. En cas de changement de dernière minute vous devez faire un message pour m'en informer. Je changerai sur la réservation.
- 7. Enregistrer votre réservation et vérifier celle-ci dans le planning.
- 8. Une annulation doit être faite 48 heures en avance ou sera facturée.

Comment utiliser le bassin :

- 1. En arrivant, parquez-vous l'un derrière l'autre le long de l'immeuble.
- 2. Ouvrir la porte au moyen de l'application master look ou du code
- 3. Allumer les lumières (3 boutons, face au vestiaire)
- 4. S'assurer que le matériel présent est complet, ceci dès son entrée, (le cas échéant, envoyer directement un message pour informer partirplonger)
- 5. Vous êtes responsable du matériel mis à disposition, qui casse paie (sauf les consommables comme sangle, embout.)
- 6. Désinfection des détendeurs, masques, tuba, direct système en fonction du besoin ceci selon le protocole Dan. (Le protocole est affiché au vestiaire)
- 7. Gonfler les bouteilles en <u>arrivant</u> (fermer les robinets délicatement svp)
- 8. Retourner et mettre en place les combinaisons qui ont séché
- 9. Débâcher délicatement la piscine.
- 10. Payer la piscine avant son utilisation, via Twint sur le compte partir plonger ou en cash
- 11. Mettre en route la filtration Piscine (sur EN) jamais sur O
- 12. Mettre en route la ventilation du local à fond puis descendre au minimum (variateur près de la porte d'entrée)

Charte d'utilisation de l'Aquarium



- 13. Utiliser <u>QUE</u> le matériel piscine mis à disposition (aucun matériel extérieur n'est autorisé dans le bassin) Tout personne utilisant <u>un autre matériel que celui mis à disposition</u>, prend le risque de se voir interdire l'accès.
- 14. <u>Se doucher</u> avant d'entrer dans le bassin (instructeur + élèves) les parties les plus importantes sont les pieds et ce qui est sous le slip...

Ceci nous concerne directement. Si des impuretés venues du lac, de la ville ou d'ailleurs sur notre corps arrivent dans de l'eau à 29-30°c, il sera nécessaire de vider partiellement ou entièrement l'eau (37000 litres) ou de mettre d'énorme quantité de produit dans l'eau.

Ceci est bien entendu dommageable à la terre, au matériel, mais aussi à notre peau et surtout nos yeux (plus l'eau reste propre moins de produit il y aura).

Il est donc impératif de se doucher et de ne pas prendre de matériel utilisé en lac ou en mer.

Ceci également pour les masques, petit matériel ou maillot de bain.

Pour le petit matériel (masque correcteur par exemple) il faut le désinfecter avant.

Après l'utilisation du bassin :

- 1. S'assurer que tout est en place au moment de quitter les lieux
- 2. Sécher le sol du local et vestiaire avec le matériel à disposition
- 3. S'assurer que la bâche de la piscine soit mise en place
- 4. Signaler directement tout problème lié au matériel ou autre, par message à Partirplonger
- 5. Respecter l'horaire de fermeture (pas de discussions interminables dehors vers les voitures)
- 6. Nettoyer et laisser l'endroit comme il était avant votre passage. (Sécher les sols et WC propre)
- 7. Faire sécher à l'envers les combinaisons sur les cintres près des détendeurs
- 8. Éteindre les lumières (3 boutons face au vestiaire)

Tarifs:

	Un non-membre, paie CHF 80 pour une piscine matériel inclus 1 ^{er} élève CHF 60 le 2e. Un membre, paie CHF 50 / piscine / élève. (Une fois la cotisation de soutien payée. (300) Un club (ou École de plongée) a la possibilité de payer une cotisation unique pour le club. Un seul des membres de ce Club (ou École de plongée) payera l'accès à CHF 50 / piscine / élève. Ce membre sera nommé lors du paiement de la cotisation. (Sur motif exceptionnel ce membre pourrait changer une fois dans l'année) Les autres membres de ce Club (ou École de plongée) payeront 60
1.	Les cotisations payées, ne seront remboursées qu'en cas de fermeture définitive de l'Aquarium, ceci au prorata des mois à utiliser.
2.	La cotisation est due pour l'année en cours d'avril à mars.
Toute p	personne ne respectant pas cette charte sera exclue sans délai et sans remboursement.
Cette charte a été lue et approuvée en date du :	

Nom, Prénom:

Veuillez choisir une option tarifaire ci-dessus.

Signature: